



Quelle indemnisation pour un homicide involontaire? urgent, merci

Par **yanmel**, le **03/01/2011** à **18:56**

Bonjour, mon épouse est décédée suite à un accident de la route alors qu'elle était passagère d'un véhicule conduit par une personne sans permis, sans assurance et sous l'emprise d'alcool. J'ai maintenant la charge de mes 3 enfants d'1 an, 3 ans et 7 ans. Suite au jugement du 7 décembre 2010 mes enfants vont percevoir du fond de garantie 24000 euros chacun et moi 22000. Je souhaiterais savoir si ce sont les "tarifs appliqués" pour le décès d'une personne!!! mon problème est que j'ai dû fermer mon entreprise pour m'occuper de mes enfants, je ne trouve personne pour les emmener à l'école, et même si je retrouve un emploi je ne sais comment faire, les listes sont longues pour les nourrices, c'est pour tout ces problèmes que je trouve la somme de 22000 euros très faible, cela représente à peine 2 ans de salaire pour une vie!!! j'ai l'impression de ne pas m'être fait convenablement conseillé par mon avocat; peut-être que je ne lui ai pas posé les bonnes questions... je souhaiterais également savoir si j'ai bien jusqu'au 7 janvier pour faire appel? je ne suis pas sûr que ce soit 1 mois, merci pour vos réponses.